



Campus
Montessori

DOSSIER D'INSCRIPTION

administratif@campusmontessori.org

Campus Montessori
25 avenue Missak Manouchian
77176 Savigny-le-Temple



ANNÉE SCOLAIRE

FICHE IDENTITAIRE DE L'ENFANT

Nom

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Adresse de l'enfant

Code postale

Ville

Tél. en cas d'urgence

SITUATION DES PARENTS

MERE

PERE

Nom et prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Adresse

(si différente de celle de l'enfant)

Tél. fixe

Tél. portable

Email

Profession

Adresse du lieu de travail

Tél du travail

Fratrie de l'enfant (Frères, sœurs, prénoms et dates de naissance)

Situation familiale des parents

Célibataire
Mariés



ANNÉE SCOLAIRE

ENGAGEMENT FINANCIER

Pour (nom et prénom de l'enfant)

Nous, soussignés

Respectivement père et mère
de l'enfant demeurant

Code postale

Ville

NOUS NOUS ENGAGEONS

A verser un *chèque encaissable à la remise du dossier d'inscription* de 590 € correspondant au frais d'inscription pour 1 enfant et ce jusqu'aux prochains frais de réinscription la 4^{ème} année, ou de 1 140 € pour 2 enfants, ou de 1 680 € pour 3 enfants, puis de payer les frais de scolarité.

1

Je choisis mon échéancier
de règlement



2

Je choisis le nombre d'enfants que j'inscris et
Je m'acquitterai des frais de scolarité correspondants



Les virements ou prélèvements
auront lieu aux dates suivantes

1 enfant

2 enfants

3 enfants

JUSQU'EN CE2
CYCLES 1 ET 2

APRÈS LE CE2
CYCLES 3 ET 4

JUSQU'EN CE2
CYCLES 1 ET 2

APRÈS LE CE2
CYCLES 3 ET 4

JUSQU'EN CE2
CYCLES 1 ET 2

APRÈS LE CE2
CYCLES 3 ET 4

		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Annuel	5 septembre	5 600 €	6 000 €	10 860 €	11 640 €	15 960 €	17 100 €
	Trimestriel						
Mensuel	5 septembre	1 867 €	2 000 €	3 620 €	3 880 €	5 320 €	5 700 €
	5 décembre	1 867 €	2 000 €	3 620 €	3 880 €	5 320 €	5 700 €
	5 mars	1 867 €	2 000 €	3 620 €	3 880 €	5 320 €	5 700 €
	5 septembre	560 €	600 €	1 086 €	1 164 €	1 596 €	1 710 €
	5 octobre	560 €	600 €	1 086 €	1 164 €	1 596 €	1 710 €
	5 novembre	560 €	600 €	1 086 €	1 164 €	1 596 €	1 710 €
	5 décembre	560 €	600 €	1 086 €	1 164 €	1 596 €	1 710 €
	5 janvier	560 €	600 €	1 086 €	1 164 €	1 596 €	1 710 €
	5 février	560 €	600 €	1 086 €	1 164 €	1 596 €	1 710 €
	5 mars	560 €	600 €	1 086 €	1 164 €	1 596 €	1 710 €
5 avril	560 €	600 €	1 086 €	1 164 €	1 596 €	1 710 €	
5 mai	560 €	600 €	1 086 €	1 164 €	1 596 €	1 710 €	
5 juin	560 €	600 €	1 086 €	1 164 €	1 596 €	1 710 €	

Nous notons également que :

1. L'association Campus Education Montessori ne nous est redevable d'aucune somme en cas d'absence de notre enfant, quelle qu'en soit la durée.
2. En cas d'annulation, l'inscription ne nous sera pas remboursée, sauf désistement par lettre recommandée dans les 8 jours qui suivent la date de réception de votre chèque.
3. En cas de force majeure, si nous devions retirer notre enfant avant la fin d'année, nous nous engageons à respecter un minimum d'un mois de préavis
4. Nous autorisons Campus Education Montessori à effectuer un prélèvement bancaire des frais de scolarité dus
5. Toutes nos factures sont payables au comptant. Tout retard de règlement donnera lieu de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire au paiement de pénalités de retard sur la base du taux BCE majoré de dix (10) points et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€

Date et signature(s)



ANNÉE SCOLAIRE

LETTRE DE MOTIVATION

Nom de l'enfant

Prénom de l'enfant



ANNÉE SCOLAIRE

DROIT À L'IMAGE

Pour (nom et prénom de l'enfant)

Nous, soussignés

Respectivement père et mère de l'enfant,

Cochez la case utile

Photos affichées dans l'école

ACCORDONS

N'ACCORDONS PAS

Photos publiées sur le site internet dans un espace réservé aux familles

ACCORDONS

N'ACCORDONS PAS

Photos publiées sur le site, sur des plaquettes et autres outils de communication ou dans la presse

ACCORDONS

N'ACCORDONS PAS

À Campus Education Montessori, gérant l'école La ferme des savoirs située au 1, située place Georges Henri Riviere 77176 Savigny le Temple, la permission irrévocable de publier toutes les photographies ou les images vidéos prises de notre enfant dans le cadre de sa vie à l'école.

Ces images peuvent être exploitées dans le cadre du site Internet de l'école et dans la presse afin d'illustrer tout reportage sur l'école.

Ces photos pourront aussi être partagées sur un site Internet afin de faire profiter de manière pratique les photos entre parents et enseignants, notamment à l'occasion de fêtes.

Nous nous engageons à ne pas tenir responsable le photographe ou l'école précitée ainsi que ses représentants et toute personne agissant avec sa permission en ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

Renonciation par les parents d'enfant mineur

Nous déclarons être les parents de l'enfant nommé ci-dessus, et avoir l'autorité légale de signer cette renonciation en son nom. Nous avons lu et compris toutes les implications de cette renonciation et consentons à l'utilisation des photographies ou des images.

Date et signature(s)



ANNÉE SCOLAIRE

FICHE MÉDICALE

Nom

Prénom

Date de naissance

Garçon

Fille

VACCINATIONS

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication.
Attention : le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication.

Vaccinations obligatoires	Oui	Non	Dates des derniers rappels	Vaccinations recommandées	Dates
Diphtérie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>	BCG	<input type="text"/>
Tétanos	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>	Hépatites B	<input type="text"/>
Poliomyélite	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>	ROR	<input type="text"/>
Ou DT Polio	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>	Coqueluche	<input type="text"/>
Ou Tétracoq	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>	Autres	<input type="text"/>

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical régulier ?

Oui

Non

Si oui préciser

Allergies

Asthme

Oui

Non

Médicamenteuses

Oui

Non

Alimentaires

Oui

Non

si oui joindre une lettre détaillée (voir règlement intérieur)

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir
(Si auto médication le signaler)

Votre enfant est-il sujet aux convulsions ?

Oui

Non

Groupe sanguin

RESPONSABLE DE L'ENFANT

Nom

Tél. domicile

Prénom

Tél. portable père

Tél. portable mère

MÉDECIN TRAITANT

Tél.

Nom

Prénom

Date et signature(s)



ANNÉE SCOLAIRE

AUTORISATIONS

Nom de l'enfant

Prénom de l'enfant

Nous, soussignés

DE SORTIE

Pour des raisons pédagogiques, votre enfant pourra être amené à prendre

- les transports en commun (Bus RER Métro)
- le car
- la voiture particulière

Et nous vous demandons une autorisation pour faciliter la mise en place des projets.

Cochez la case utile

Notre ou nos enfant(s) à utiliser
Les transports en communs

AUTORISONS

N'AUTORISONS PAS

Notre ou nos enfant(s) à utiliser
Le car

AUTORISONS

N'AUTORISONS PAS

Notre ou nos enfant(s) à utiliser
La voiture particulière

AUTORISONS

N'AUTORISONS PAS

Nous vous informerons dès que possible de chaque transports utilisés pour les sorties.

D'ENCADREMENT

Cochez la case utile

Notre ou nos enfant(s) à participer
À toutes les activités périscolaires

AUTORISONS

N'AUTORISONS PAS

L'équipe d'encadrants à agir en cas
d'urgence médicale sans restriction
(Mise en sécurité, évacuation, appel
des services d'urgence)

AUTORISONS

N'AUTORISONS PAS

*Je certifie sur l'honneur que les
documents joints et renseignements
portés à ce document expriment la
réalité de ma cellule familiale.*

Date et signature(s)



FICHE COMPLÉMENTAIRE

Nom de l'enfant

Prénom de l'enfant

Né(e)le

Quel était le mode de garde précédent ?

Où en est l'enfant pour aller aux toilettes ?

Porte-t-il des couches dans la journée ? Oui Non

Pour la sieste ? Oui Non

A-t-il un doudou, ou une tétine ?

Est-il gaucher ? Oui Non

Quelles sont ses habitudes alimentaires, allergies, régime particulier ?

Mange-t-il suffisamment le matin ?

Que souhaitez-vous nous dire sur votre enfant (antécédents médicaux,...) ?

Quels sont ses centres d'intérêts ?

Y a-t-il eu des événements forts et importants dans votre famille ces dernières années ?



FICHE CONTACT

Nom de l'enfant

Prénom de l'enfant

LISTE DE PERSONNES HABILITÉES À VENIR CHERCHER VOTRE (VOS) ENFANT(S) À L'ÉCOLE

Nom	Prénom	Lien avec l'enfant	Adresse	Téléphone
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Chaque nouvelle personne habilitée doit être signalée très rapidement auprès de l'école.

Date et signature(s)

ARTICLE 1 - OBJET

Il est convenu que les conditions générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant sera scolarisé à La Ferme des Savoirs, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

La Ferme des Savoirs s'engage à scolariser le(s) enfant(s) aux dates définies dans le document « **Engagement financier** ». L'établissement propose des services supplémentaires à l'enseignement tels que la Restauration et la Garderie.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DES PARENTS

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire le(s) enfant(s) au sein de l'école La Ferme des Savoirs aux dates définies dans le document « **Engagement financier** ». Le(s) parent(s) reconnaît (ssent) avoir pris connaissance du règlement intérieur et extérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le faire respecter. Le(s) parent(s) reconnaît (ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de L'École La Ferme des Savoirs et s'engage(nt) à en assurer la charge financière, voir document « **Engagement financier** »

ARTICLE 4 - DÉGRADATION DU MATÉRIEL

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main d'œuvre.

ARTICLE 5 - DURÉE ET RÉSILIATION DU CONTRAT

La présente convention est renouvelée entre les 2 parties chaque année par tacite reconduction, à partir de la signature de la convention initiale.

Tout avenant à la première convention nécessite une acceptation expresse des 2 parties, et prend effet dès la signature des parties. Le principe de reconduction tacite du contrat prend alors à nouveau effet au profit de la nouvelle convention amendée dès la signature de cette dernière.

5-1 Résiliation en cours d'année scolaire

Sauf sanction disciplinaire, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire. En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire, le(s) parent(s) reste(nt) redevable(s), dans tous les cas, envers l'établissement des frais de dossier, ainsi que du coût annuel de la scolarisation au prorata temps pour la période écoulée.

5-2 Résiliation au terme d'une année scolaire

Les parents informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 1er juin. La résiliation du contrat après ce terme entraînera le non remboursement par l'établissement de l'acompte versé sauf déménagement ou tout autre motif légitime accepté expressément par le chef d'établissement.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai (le 1er juin) pour informer les parents de la non réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève, etc...).

ARTICLE 6 - DROITS ET ACCES AUX INFORMATIONS RECUEILLIES

Les informations recueillies lors de l'inscription sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement. Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'École La Ferme des Savoirs auxquels est lié l'établissement. Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

ARTICLE 7 - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Toutes les contestations survenues à l'occasion de la présente inscription ou de ses suites seront de la seule compétence du Tribunal d'Instance d'EVRY. Cette attribution de compétence vaut également en cas de pluralité des défendeurs ou pour toutes les demandes, même incidentes ou en intervention forcée ou appel en garantie.

Date et signature(s)

Vos enfants sont scolarisés à La Ferme des Savoirs qui a pour but d'appliquer et de développer la pédagogie de Maria Montessori. Notre école est hors contrat de l'Education Nationale et fonctionne sans aucune subvention de l'Etat. L'équipe pédagogique est donc rémunérée exclusivement sur les frais de scolarité payés par les familles. Nous vous invitons donc à tenir compte de ce règlement intérieur qui est un lien commun entre vos enfants, vous et nous.

FUNCTIONNEMENT

Article 1

La Ferme des Savoirs est laïque, indépendante de tout mouvement religieux, politique et sectaire.

Article 2

Les éducatrices sont formées et diplômées par l'Association Montessori Internationale.

Article 3

La Ferme des Savoirs accueille des enfants de 3 à 6 ans au jardin d'enfants et de 6 à 12 ans à l'école des enfants. La pédagogie Montessori est bénéfique sur du long terme c'est pour cela qu'il est préférable que votre enfant participe à un cycle entier.

- 3 ans au jardin d'enfants
- 5 ans à l'école des enfants

Les notions acquises à l'école des enfants pourront être validées lors d'un examen d'admission pour l'entrée en sixième.

Article 4

La Ferme des Savoirs fonctionne sur le calendrier établi par l'Education Nationale (zone C). mais s'autorise à fermer le 30 Juin

Article 5

La direction se réserve le droit de fermer l'école une ou deux journées par année scolaire, elle en avertira les familles par avance.

Article 6

L'école sera ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 16h30. Une garderie pré et post scolaire sera proposée de 7 h 30 à 8 h30 et de 16 h 30 à 19 h tous les jours. La mise au travail se fait dès 8h30. Et nous vous rappelons que la garderie se termine à 19h

Article 7

Un entretien individuel au minimum est obligatoire avec l'éducatrice de votre enfant durant l'année scolaire.

Article 8

Les deux premiers mois de scolarité sont pour chaque enfant nouvellement inscrit une période probatoire pour juger de son adaptation. En cas de difficulté, l'équipe pédagogique se réunira avant le terme du premier mois avec les parents, pour les informer de la situation et mettre en place une démarche éducative commune. Si au bout du mois suivant, les résultats ne montrent pas d'amélioration pour le bien-être de l'enfant et du groupe, la direction, après avis de l'équipe éducative et des parents, pourra décider du départ de l'enfant. Cette décision n'est susceptible d'aucun recours mais entraîne l'arrêt de paiement de la scolarité proportionnel au temps écoulé.

Article 9

Si le comportement de l'enfant dépasse les compétences professionnelles des éducatrices, l'école se réserve la possibilité de résilier l'inscription ou la réinscription de l'enfant ou des enfants de la famille concernée, sans recours possible. Les droits d'inscription restent acquis à l'école au prorata temps de la scolarité déjà effectuée, mais la famille sera dispensée du paiement des frais de scolarité jusqu'au terme de l'année scolaire en cours.

Article 10

Pour la création d'un matériel audiovisuel, vous donnez, en remplissant la fiche audiovisuelle l'autorisation de faire des photos ou des films dont votre enfant est acteur.

Article 11

Une autorisation de transport est obligatoire pour participer aux sorties pédagogiques de l'école.

Article 12

Nous vous demandons d'inscrire toutes les personnes susceptibles de récupérer l'enfant sur la « fiche contact » et d'informer préalablement l'équipe pédagogique par écrit d'un changement occasionnel de personne. Pour tout changement l'équipe vous demande de prévenir par écrit et par email

TARIFICATION

Article 1

Le montant annuel des frais de scolarité intègre :

- l'enseignement

Article 2

Les familles sont tenues d'acquitter les frais de scolarité payés mensuellement sur dix mois par prélèvement automatique. Ces frais sont comptabilisés même en cas d'absence de l'enfant quelle qu'en soit la durée.

Tous les frais d'inscription ou de réinscription sont dus.

Article 3

L'inscription est valable pour une année entière. En conséquence, les enfants qui commencent une scolarité dans notre école sont censés la terminer chez nous. Dans le cas d'un départ en cours d'année scolaire, un préavis par écrit d'un mois doit nous être envoyé avec accusé de réception. Tout mois commencé est dû intégralement

Article 4

L'enfant est définitivement inscrit lorsque les frais d'inscription ont été encaissés et tous les documents fournis.

Article 5

Il est possible que l'on vous demande en plus une participation financière pour des sorties pédagogiques et culturelles au cours de l'année.

Article 6

Les parents qui scolarisent plusieurs enfants pourront bénéficier d'un tarif dégressif.

Article 7

Passer un délai d'un mois en cas de non recouvrement à l'amiable l'école s'engage à faire des poursuites diligentes.

Article 8

En cas de non règlement dans les délais il sera appliqué une pénalité de 40 euros par facture en retard.

Article 9

Afin de conserver une saine gestion de l'école, nous serons contraints de ne plus accepter tout enfant dont les parents n'auraient pas tenu leurs engagements financiers. Passé le premier mois suivant, l'enfant ne sera plus accepté dans l'école.

Ce règlement doit être lu avec intérêt et attention, il est important qu'il soit réfléchi et que la demande d'inscription soit signée en connaissance de cause. Il sera valable durant toute la scolarité et proposé à nouveau chaque année afin d'en rappeler les modalités et les principes.

SANTÉ ET HYGIÈNE

Article 1

Les règles imposées par les services sanitaires de la DDASS sont très strictes et ne nous permettent pas d'administrer de médicaments dans l'enceinte de l'école. Merci de prendre des précautions à cet effet dans le cas où l'enfant serait capable de prendre sa médication seul. Les règles sont les suivantes :

- Médicament même homéopathique rangés dans une boîte hermétique dédiée.
- Boîte, emballage ou flacon marqués au nom de l'enfant et ordonnance du médecin jointe.

Article 2

Si un cas de poux est signalé dans l'école, nous demanderons à toutes les familles de bien vouloir surveiller la chevelure de leurs enfants et d'effectuer un traitement si nécessaire. Celui-ci sera d'autant plus efficace si tout le monde tient compte de l'information.

Article 3

En cas d'accident l'équipe éducative fera directement appel aux services de secours (pompiers ou SAMU) qui prendront en charge l'enfant. Elle informera dans le même temps la famille de cet accident. C'est pourquoi nous vous demandons de remplir précisément la fiche médicale et de la compléter chaque année si besoin.



Article 4

Dans le but de limiter l'impact des maladies infantiles dans le milieu scolaire (varicelle, scarlatine, conjonctivite, grippe, gastro-entérite, etc...) nous vous demandons de respecter scrupuleusement les périodes d'éviction scolaire données par votre médecin traitant et de nous prévenir dès les premiers symptômes pour permettre aux autres parents de prendre les mesures qui s'imposent.

Article 5

Si votre enfant a besoin d'un régime alimentaire particulier, nous vous demanderons un certificat médical et un courrier détaillé de ce régime (cas d'allergie alimentaire...). C'est uniquement pour des raisons médicales qu'un repas particulier sera proposé à votre enfant avec un surcoût financier. Votre enfant peut apporter son repas sachant que le prix de la scolarité n'en sera pas réduit.

RÈGLE DE VIE

Dans une perspective de respect, de sérénité du lieu il vous est demandé de :

Article 1

Etre responsable de votre /vos enfant(s) des lors que vous entrez dans l'enceinte de l'école.

Article 2

Laisser vos enfants à l'accueil et de ne rentrer dans l'ambiance de votre enfant que sur autorisation du personnel pédagogique.

Article 3

Appliquer les règles élémentaires de courtoisie

Article 4

Ne pas fumer dans les lieux communs intérieurs et extérieurs.

Article 5

Ne pas faire entrer de chien ou tout objet susceptible d'entraîner un accident.

Article 6

Eteindre vos portables dans l'enceinte de l'école.

Article 7

Maintenir ordre et propreté dans les parties communes.

Article 8

Ramener les poussettes ou tout du moins de les plier, de les ranger pour ne pas gêner les sorties.

Article 9

En cas de conflit entre les enfants, l'adulte présent doit se référer à l'équipe pédagogique.

Article 10

Dans l'éventualité d'une mésentente grave entre parents et l'équipe éducative ou si le comportement d'un adulte dans l'enceinte de l'école met en danger un enfant, la direction prendra les mesures adéquates suivant la gravité. Nous rappelons que tout adulte est un exemple pour l'enfant.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Article 1

Tout parent d'élève inscrit à La Ferme des Savoirs devient membre de l'association des parents. Néanmoins si vous ne souhaitez pas y participer il suffit de le signaler par écrit.

Article 2

Le rôle de cette association est d'aider et de promouvoir l'école et la pédagogie Montessori en accord avec les dirigeants de La Ferme des Savoirs.

Etabli par le Campus Montessori et l'équipe
éducative

Signature Le Campus Montessori

Signatures des parents

Merci d'avoir pris le temps de compléter votre dossier d'inscription.

A bientôt.

L'équipe de la Ferme des Savoirs - Campus Montessori



Campus
Montessori

campusmontessori.org

administratif@campusmontessori.org